



LE LATIN AU LYCEE MALHERBE, C'EST...

- ... découvrir / approfondir la connaissance d'une langue ancienne qui est à l'origine du français.
- ... avoir des connaissances supplémentaires en grammaire, orthographe, vocabulaire (pratique régulière de l'étymologie)
- ... acquérir des méthodes d'analyse de la langue (par le biais de la traduction, notamment) qui peuvent être utiles à la maîtrise d'autres langues vivantes.
- ... développer sa culture en explorant toutes sortes de thématiques qui ont un rapport avec notre vie d'aujourd'hui (histoire, politique, société, arts et littérature, vie quotidienne, philosophie, sciences, mythologie, psychologie, etc...)
- ... cultiver une ouverture d'esprit avec les cours et les autres activités organisées ponctuellement (sorties au musée, spectacles, voyages [séjour à Rome])

EN PRATIQUE :

- Le cours de latin est ouvert à **tous les élèves** à partir de la seconde : **les grands débutants (élèves n'ayant jamais fait de latin au collège) peuvent désormais s'inscrire et suivre les cours sans problème, à condition de bien s'engager dans les apprentissages.**
- La grande majorité des élèves choisit le latin en tant qu'enseignement facultatif (option : 3h / semaine) pendant les trois années de lycée (2^{nde}, 1^{ère}, Tale); toutefois, dans le cadre de la réforme du lycée ...

- **En première** : il peut être choisi comme l'un des trois enseignements de spécialité de 4 heures « Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité (3 h en commun avec les élèves de l'option [2 heures de latin et 1 heure de grec] + 1 h de spécialité LLCA)
- **En terminale** : il peut être choisi comme l'un des deux enseignements de spécialité de 6 heures (« Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité (3 h de latin / grec en commun avec les élèves de l'option + 3 h de spécialité LLCA)

AU BACCALAUREAT :

- Choisi comme option, le latin compte dans le cadre du contrôle continu au titre de la prise en compte des bulletins scolaires de 1^{ère} et Terminale (10% du baccalauréat) avec une spécificité : les points au-dessus de la moyenne comptent avec un coefficient de 3 (ex : 15 de moyenne en 1^{ère} /Tale = + 3x5 = 15pts)
- Choisi comme enseignement de spécialité, le latin est évalué lors des épreuves terminales (60% du baccalauréat) de Terminale ou lors des épreuves communes (30% du baccalauréat) si cet enseignement est abandonné à la fin de la 1ère

ET APRES ?

Au-delà de son intérêt propre, l'apprentissage du latin représente un atout non-négligeable dans la poursuite de certaines études supérieures. Quelques exemples :

- Pour les études de lettres à l'université ou en classe préparatoire (hypokhâgne / khâgne), la pratique d'au moins une langue ancienne est d'un apport précieux.
- Pour les études de philosophie (connaissance des auteurs et écoles philosophiques de l'antiquité ; lecture de textes authentiques)
- Pour les études de langues vivantes (en particulier celle des langues romanes, issues du latin [italien, espagnol] mais aussi de bien d'autres langues)
- Pour les études d'histoire (travail sur les textes authentiques du Moyen-Age à nos jours, travail sur les manuscrits, épigraphie, numismatique, etc.)
- Pour les études de droit (à cause de l'importance du droit romain dans la tradition de nos codes juridiques)
- Pour les études de communication, de publicité (connaissance d'éléments de la rhétorique antique, ressources lexicales pour la création de marques, etc.)